

BENET Ernest Félix	Classe : 1916 Mobilisé	Malade Pensionné	Lien avec Espagnac : natif / non résident
-------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------	--

IDENTIFICATION

Nom : Benêt

Prénoms : Ernest, Félix

Date et lieu de naissance : 12.03.1896 à Espagnac Sainte-Eulalie

Date et lieu de décès : 20.03.1968 à Espagnac Sainte-Eulalie

Filiation* : Benêt Antoine ; Crouzol Anastasie ; domiciliés à Espagnac Sainte-Eulalie

Profession* : Boulanger

Lieu de résidence* : Aurillac

Description* : taille : 1,62 m. ; châtain ; instruction : 2

(* situation à l'année de la classe

ETATS DES SERVICES 14 – 18

Classe : 1916

Conseil de révision (date, décision et motif) : bon pour service armé, 1^{ère} partie liste de 1915

Mobilisation (date, lieu, unité, grade) : 12.04.1915, au 20^{ème} régiment d'infanterie, soldat de 2^{ème} classe

Situation de famille à la mobilisation : célibataire (marié en 1923 à Saint-Simon)

Profession à la mobilisation* : Boulanger

Résidence à la mobilisation* : Aurillac

(* situation établie au vu de la fiche matricule

Chronologie des services :

Passé au 7^{ème} régiment d'infanterie le 06.12.15

Récompenses (médailles, citations) :

Campagnes contre l'Allemagne : 13.04.1915 au 29.05.17

Zone de l'intérieur : 13.04.1915 au 05.12.15

Zone des armées : 06.12.15 au 29.05.17.

Décès (date, lieu, circonstances) :

Inhumation :

Commission réforme (date, décision, motif) :

Commission de réforme de Montauban du 29.05.17 : réformé n°2 pour « abcès froid costal guéri-bronchite suspecte » ;

Commission de réforme de Cahors du 07.09.17 : maintenu réformé n°2 pour même motif

Libération (date, motif, lieu) : rayé des contrôles le 30.05.17

Durée de la mobilisation : 2 ans

Mentions (mort pour la France, pensionné) :

Pension temporaire d'invalidité à 50 % de décembre 1919 à janvier 1922

Pension permanente d'invalidité à 30 % à partir de janvier 1922

Ernest, Félix BENET																							
Age et résidence à la mobilisation : 19 ans ; Aurillac																							
		20°RI 12.04			7°RI 06.12																		
1	9	1	4	1	9	1	5	1	9	1	6	1	9	1	7	1	9	1	8	1	9	1	9
					06.12		29.05																
					Entrée zone des Armées		Réformé malade																
Zone de l'intérieur				Zone des armées				Armée d'orient				convalescence											

ETATS DES SERVICES POSTERIEURS A 1918**Réserves** (date, unités, période) :

Commission de réforme de Toulouse du 13.12.19 : réformé n°1 et proposé pour pension temporaire d'invalidité à 50 % pour « hémithorax gauche, suite d'abcès froid costal caractérisé par résection de l'extrémité antérieure des 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} côtes »

Commission de réforme de Toulouse du 28.01.22 : réformé définitivement et proposé pour pension permanente d'invalidité à 30 % pour « reliquat d'ostéite costale gauche par cicatrices gaufrées et adhérentes – légère sclérose sommet gauche ».

Résidence à la mobilisation :**Mobilisation 39** (date, lieu, unité) :**Campagnes contre l'Allemagne** :**Chronologie des services** :**Libération** (date, motif, lieu) :**SOURCES DOCUMENTAIRES**

Registre matricule
Registres d'état civil
Recensement 1911
Historique sommaire du 7^{ème} RI, Cahors imp. Coeslant, 1920
Journal de marches et d'opération du 7^{ème} RI

DIVERS

1 – chronologie des services :

Né à Espagnac Sainte-Eulalie où résident également ses parents, Benêt Ernest est recensé en 1915 à Aurillac où il exerce le métier de boulanger.

C'est à Aurillac qu'il est mobilisé le 12 avril 1915 comme soldat de 2^{ème} classe au 20^{ème} régiment d'infanterie caserné entre Montauban, Marmande et Casteljaloux alors qu'il vient d'avoir 19 ans.

Il demeure dans ce régiment et certainement dans l'un de ces cantonnements jusqu'au 5 décembre 1915, date à laquelle il rejoint la zone des armées après avoir été affecté au 7^{ème} régiment d'infanterie.

Le régiment se trouve alors en Argonne où selon l'historique sommaire du régiment, il n'est engagé dans aucun combat important jusqu'en juin 1916 lorsqu'il est appelé à participer à la bataille de Verdun.

Le 12 juin 1916, le régiment part au repos à Vieil-Dampierre jusqu'au 25 juin date à laquelle il rejoint Verdun puis le 26 le secteur de Fleury d'où il est relevé le 5 juillet. Le retour en 1^{ère} ligne entre le 8 et le 13 juillet dans le secteur sud-est de Fleury et au fort de Souville, occasionne de très lourdes pertes tant en combat que par l'artillerie.

Du 3 août 1916 au 22 janvier 1917, le régiment est envoyé au nord de Toul successivement les secteurs dans de Régniévielle, Remenauville et Seicheprey. Il n'y est pas fortement sollicité et aucun combat notable n'est à noter.

Fin janvier, le régiment est envoyé en camp près de Toul avant de participer à des travaux dans la région de Pont-à-Mousson et de rejoindre Reims pour participer à l'offensive de Champagne.

Le régiment cantonne dans la région d'Epernay puis de Reims durant la 1^{ère} quinzaine du mois d'avril 1917. Il est ensuite engagé à partir du 16 avril au 5 mai au sud de Moronvilliers sur la crête et le bois du « Casque » où il subit à nouveau de lourdes pertes.

Le régiment quitte le secteur le 13 mai 1917 pour Mourmelon avant de rejoindre la Meuse par marches successives où il demeure à Rembercourt-aux-Pots jusqu'au début juin 1917.

C'est donc au sein du 7^{ème} RI qu'il passe les 18 mois dans la zone des armées avant d'être rayé des contrôles le 30 mai 1917 après que la commission de réforme de Montauban l'ait réformé n°2 pour « abcès froid costal guéri-bronchite suspecte » le 29 mai 1917.

La commission de réforme de Cahors confirme cette réforme le 07 septembre 1917.

Benêt Ernest a donc participé à la bataille de Verdun avec le 7^{ème} RI entre la mi-juin et le début août 1916. Il a peut-être également participé à l'offensive de Champagne en avril mai 1917, mais compte tenu de la date du 30 mai 1917 à laquelle il est rayé des contrôles après réforme prononcée par la commission tenue à Montauban le 29, il est plus probable que l'affection pulmonaire qui a entraîné sa réforme, soit intervenue suffisamment tôt pour l'obliger à quitter la zone des combats avant l'engagement du régiment en Champagne.

2 – affection et pension :

Cette affection pulmonaire contractée vers le mois d'avril 1917 lui vaut une pension temporaire d'invalidité à 50 % prononcée par la commission de réforme de Toulouse le 13 décembre 1919 et enfin une pension permanente d'invalidité à 30 % pour « reliquat d'ostéite costale gauche par cicatrices gaufrées et adhérentes – légère sclérose sommet gauche » accordée le 28 janvier 1922 par la même commission qui prononce sa réforme définitive.

Bien que sa fiche matricule n'en fasse pas mention explicite Benêt Ernest a donc été pensionné avec un taux définitif de 30 % d'invalidité en raison des affections pulmonaires contractées au cours des premiers mois de l'année 1917.

Il décède à l'âge de 72 ans à Espagnac Sainte-Eulalie.